DOCUMENT ENTREE EN RELATION

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies par notre entreprise sont enregistrées dans un fichier informatisé par Monsieur Vincent Guerra pour le bon suivi administratif et commercial des dossiers clients. Elles sont conservées pendant 5 ans après la fin de la relation d'affaire et pourront être transmises à nos partenaires dans le cadre du suivi administratif des dossiers de nos clients. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant PRC CAPITAL, 25 rue de Bezons – 92400 Courbevoie, Tel 06.72.89.37.40 / vg@prccapital.fr Monsieur Vincent Guerra. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

L'ENTREPRISE

PRC CAPITAL, 25 rue de Bezons, 92400 Courbevoie - 821 870 292 RCS Nanterre – Siret n° 821 870 292 00017

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

PRC CAPITAL est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 16005328 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS (https://www.orias.fr/welcome) au titre des activités réglementées suivantes :

- Conseiller en Investissements Financiers (CIF) susceptible de fournir des conseils en investissements de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02, adresse internet : www.amf-france.org
- Courtier en assurance ou réassurance (COA) catégorie courtier type B niveau 1 DDA. Adhérent ANACOFI Courtage. L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et adresse internet : https://acpr.banque-france.fr/,

PRC CAPITAL est autorisée à réaliser des actes de démarchages bancaires et financiers.

ASSURANCES EN RESPONDABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

PRC CAPITAL dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances. Souscrites auprès de : Zurich, Numéro de polices : 7400026945
PRC CAPITAL s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association de rattachement ou sur son site internet : www.anacofi.asso.fr

INTERMEDIATION EN ASSURANCE	CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS	DEMARCHAGE BANCAIRE OU FINANCIER
2 500 000 € par sinistre et par année d'assurance	1 000 000 € par sinistre et par année d'assurance	2 000 000 € par sinistre et par année d'assurance

PRC CAPITAL s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association de rattachement ou sur son site internet : www.anacofi.asso.fr

PRINCIPAUX PARTENAIRES

:Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CARDIF, COVEA, AVIVA, APICIL, ALLIANZ…	Compagnie d'assurance	Convention de courtage	Commission

Les noms des autres compagnies, avec lesquelles PRC CAPITAL a un accord, seront communiqués sur simple demande.

REMUNERATIONS, COMMISSIONS OU AVANTAGES NON MONETAIRES

Intermédiation IAS:
Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, PRC CAPITAL est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 80%

de ceux-ci (représentent ici la rémunération maximale en taux perçu par un conseiller/intermédiaire de la part d'un partenaire et sur un client). Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Intermédiation CIF:
Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.
Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretien des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Honoraires :
Les missions de conseil en gestion de patrimoine privé ou professionnel, d'audit, de conseil financier se font en note d'honoraires établies en fonction du temps passé, ou au forfait, suivant le degré de complexité des missions clients, et la problématique spécifiée du client.
Base horaire de 250 € HT (soit 300€ TTC) , mais le plus souvent forfaitaire, en fonction de la complexité des enjeux du client,

MODE DE COMMUNICATION

Le CIF pourra utiliser tout mode de communication avec son client : Téléphone, mail, courrier…

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014)

Modalités de saisine de l'entreprise : pour toute réclamation, votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :
Par courrier : PRC CAPITAL, 25 rue de Bezons, 92400 Courbevoie Téléphone : 06.72.89.37.40 mail : vg@prccapital.fr

Traitement des réclamations : votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de l'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :

- Médiateur compétent dans les litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi, 54 avenue Général Leclerc 92100, Boulogne-Billancourt
- Médiateurs compétents dans les litiges avec un consommateur :
    - Pour les activités de CIF : M Rémi Bouchez, Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17, place de la Bourse, 75082 Paris cedex 02. Site internet : http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html
    - Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09. Site internet : http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

Rédigé en deux exemplaires dont un a été remis au client le …….. à ……

DATE ET SIGNATURE

Le(s) Client (s)	**Le Conseiller : PRC CAPITAL**
Signature(s)	Signature